

COOPÉRATIONS

# Contrat Hospitalier de Territoire "ARS Bretagne - GHT Haute Bretagne"

*Publié le mercredi 28 février 2018*

Le 27 février 2018 au CHU de Rennes, les 10 établissements publics de santé membres du Groupement Hospitalier de Territoire Haute Bretagne ont signé un Contrat Hospitalier de Territoire avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne. Ce soutien financier de l'ARS, sur 5 ans, favorisera le déploiement du Projet Médico-Soignant Partagé du GHT afin de mieux répondre aux enjeux de santé publique du territoire n°5.



Signature du Contrat Hospitalier de Territoire ARS Bretagne-GHT Haute Bretagne - photo de groupe



Constitué en juillet 2016, le [Groupement Hospitalier de Territoire \(GHT\) Haute Bretagne](#) s'intègre dans la continuité des coopérations déjà engagées entre les 10 établissements hospitaliers du territoire de santé n°5 . A partir des orientations stratégiques inscrites dans la convention constitutive du GHT, un Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) sur 12 filières prioritaires (9 filières et 3 volets médicotéchniques) a été formalisé dès l'été 2017.

## Le Contrat Hospitalier de Territoire : un outil au service de la stratégie territoriale d'offre de soins

Afin d'accompagner la déclinaison opérationnelle de ce PMSP, l'ARS Bretagne a développé un outil : le Contrat Hospitalier de Territoire (CHT). Les mesures accompagnées dans le cadre d'un CHT peuvent être classées en 3 catégories :

- > L'aide à la structuration et/ou au développement d'une filière de soins via des temps médicaux partagés ;
- > La facilitation des investissements pour les établissements membres du GHT ;
- > La mutualisation de certaines fonctions supports au sein du GHT.

La Bretagne compte 8 GHT, le GHT Haute Bretagne est le groupement le plus important en termes de population couverte (28% de la population bretonne) et de nombre d'établissements.

## Un soutien sur 5 ans pour des projets au cœur des enjeux de santé du territoire

Les actions retenues dans le CHT « ARS Bretagne - GHT Haute Bretagne » s'inscrivent en cohérence avec les 12 filières prioritaires du PMPS, les priorités du Projet Régional de Santé et les enjeux de santé publique du territoire de santé n°5. Ce contrat permet l'amorçage et l'accélération d'actions concrètes pour offrir à tous les patients un meilleur accès aux soins.

## Une expertise décentralisée aux bénéfices des patients : 11 filières et 22 projets soutenus par l'ARS Bretagne

Partage de compétences, « décentralisation » des spécialités, renforcement de l'offre et de l'expertise de proximité, limitation des déplacements des patients... sont au cœur des projets du GHT. A travers ce contrat, 22 projets répartis sur 11 filières (urgences et soins critiques, gériatrie, oncologie, AVC-Neurologie, pathologies digestives, cardio-pneumologie, santé mentale, endocrinologie, pharmacie, imagerie, femme-enfant) se voient ainsi soutenus sur une période de totale de 5 ans.

Une évaluation de la mise en oeuvre du contrat sera réalisée annuellement avec l'ensemble des signataires sur la base d'indicateurs dont auront convenu collectivement avec l'ARS Bretagne et les membres du GHT Haute-Bretagne.

### EN SAVOIR PLUS

- > [Télécharger le communiqué de presse "Contrat Hospitalier de Territoire ARS Bretagne - GHT Haute Bretagne"](#)
- > [Consulter le site de l'ARS Bretagne](#) 
- > [Plus d'infos sur le GHT Haute Bretagne](#)

< PRÉCÉDENTE

TOUTES LES ACTUALITÉS

SUIVANTE >



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

This site uses cookies to enhance your navigation and improve the content offered to you.  
However, you can disable them at any time.

✓ OK, ACCEPT ALL

PERSONALIZE